

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 avril 2023

Présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M Stéphane CHARTIER, Mme Maryline EPYNEAU, Mme Yvette GOURON, Mme Marie Christine GENDREAU, M Nicolas GUILLON, Mme Aurélie GALLET, M. Xavier MORET.

Absents excusés : M Jean Philippe MENARD qui a donné pouvoir à M Stéphane CHARTIER, M Patrick MAUNET qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MELO.

Absents : M Elhadji SIMAKHA, M Grégory BOIRON

Secrétaire de séance : Mme Marie Christine GENDREAU

Convocation et affichage le 20/04/2023,

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE :

<i>Date</i>	<i>Objet détaillé</i>	<i>Montant</i>
20/04/2023	Encaissement chèque SMACL en remboursement d'indemnités journalières de novembre 2022 à février 2023, suite ALM d'un agent	7372,02€

I – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil est informé de la démission de Madame Emmanuelle AUDIBERT à compter du 31 mars 2023, prend acte de cette décision et modifie le tableau du conseil municipal.

II – REORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

Le Conseil approuve à l'unanimité les changements au sein des commissions communales et des syndicats intercommunaux (voir tableau annexe en mairie).

III- DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE

Le conseil approuve à l'unanimité la modification des délégations d'attributions du conseil municipal au Maire. (Délibération à consulter en mairie).

IV – DEVIS POUR PEINTURE GRANDE SALLE DES FETES.

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de la société REDECORE de 37340 SAVIGNE SUR LATHAN pour la somme de 875.99 euros, pour la peinture de tuyaux de la grande salle des fêtes.

V –DEVIS POUR LAMBRIS EXTERIEURS DE LA SALLE DES FETES

Le conseil reporte à l'unanimité le choix sur les devis présentés dans l'attente de précisions complémentaires.

VI –DEVIS POUR TOITURE PETITE SALLE DES FETES

Le conseil reporte à l'unanimité le choix sur les devis présentés dans l'attente de précisions complémentaires.

VII –DEVIS POUR SUPPRESSION INSTALLATION DE CHAUFFAGE RUE DE LA GRANDE MARE

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise PFP de 37330 CHANNAY SUR LATHAN d'un montant de 1725 euros HT soit 2070 euros TTC pour la suppression de l'installation de chauffage actuel des logements de la rue de la Grande Mare.

VIII- DEVIS POUR PLOMBERIE SALLE DU JEU DE BOULES

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise PFP de 37330 CHANNAY SUR LATHAN d'un montant de 765.02 euros HT soit 918.03 euros TTC pour le remplacement du WC du local de boule de fort.

IX –SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : suite

Le conseil approuve à l'unanimité les subventions suivantes, en complément du vote du 29 mars :

Association espace FIT SANTE de CHATEAU LA VALLIERE	50.€
Association CHORALE de COURCELLES DE TOURAINE	100.€

Sous réserve de réception des justificatifs demandés.

QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil est informé des points suivants :

- Avancement des travaux d'enfouissement de réseaux : 17 mai pour l'ouverture des plis des marchés, 21 mai analyse et début des travaux pour septembre 2023
- La subvention accordée du Fonds départemental de Solidarité Rurale pour 2023 est de 87034€ (11723€ au titre de l'enveloppe « Socle » et 75311€ au titre de l'enveloppe « Projet » pour les travaux d'enfouissement des réseaux.
- Présentation d'une convention de partenariat avec une mutuelle
- Le bus numérique de Centre Val de Loire offre des ateliers gratuits pour les administrés seniors pour des groupes minimum de 6 personnes. Réservation au 07.69.47.39.15.
- Rapport de fonctionnement de la station d'épuration par la SATESE 37.
- Une exposition « peintures » sera organisée en salle asso et en mairie annexe en novembre et décembre par 2 peintres locaux...
- Point sur les relevés des radars pédagogiques, dont les résultats sont transmis à la gendarmerie.
- Le prochain conseil se tiendra le vendredi 9 juin 2023 à 20h00

Le secrétaire de séance,
Marie Christine GENDREAU



Fin de la séance à 22h40.

La Maire,
Isabelle MELO

